

Cadre réglementaire : créer une entreprise

Une combinaison de conditions favorables, de capacités et de ressources ne conduit pas nécessairement à l'entrepreneuriat si les coûts d'opportunité (comme le salaire auquel il faut renoncer et la perte d'une assurance maladie) et de démarrage l'emportent sur les profits potentiels. Le cadre réglementaire est un facteur déterminant pour la performance entrepreneuriale d'un pays. Si le cadre réglementaire, tel que défini au sens large par le PIE, englobe la fiscalité, la réglementation et les autres règles et institutions publiques influant sur l'entrepreneuriat, cette section privilégie l'appréciation du fardeau administratif qu'entraîne la création d'entreprises nouvelles.

Définition

L'indicateur *création d'entreprise* est un indicateur composite qui mesure les procédures, le temps et les coûts nécessaires pour immatriculer et exploiter une entreprise nouvelle.

Quatre sous-indicateurs entrent dans le calcul de l'indicateur création d'entreprise : « nombre de procédures légales nécessaires pour créer et exploiter une entreprise », « temps nécessaire pour accomplir chaque procédure (jours civils) », « coûts induits par l'accomplissement de chaque procédure » (% du revenu national brut par habitant), « montant minimum de capital libéré » (% du revenu national brut par habitant).

Le nombre total de procédures nécessaires pour immatriculer une entreprise : une procédure est définie comme toute interaction entre les fondateurs de l'entreprise et des tiers extérieurs (par exemple des organismes publics, des avocats, des commissaires aux comptes, des notaires).

Le nombre total de jours nécessaires pour immatriculer une entreprise : la mesure correspond à la durée médiane nécessaire en pratique pour accomplir une procédure, selon les juristes spécialisés dans la constitution de sociétés, avec un minimum de modalités complémentaires auprès des organismes publics et aucun paiement supplémentaire. On estime que le temps minimum nécessaire à chaque procédure est d'une journée et que les procédures simultanées ne peuvent pas être initiées le même jour.

Comparabilité

Les indicateurs proviennent du rapport *Doing Business* de 2011 de la Banque mondiale. Il s'agit d'une publication annuelle de la Banque mondiale issue d'un examen des lois, des réglementations et des obligations administratives nationales. La publication fournit des mesures quantitatives de la réglementation applicables aux entreprises dans les domaines suivants : création d'entreprise, obtention de permis de construire, raccordement au réseau électrique, transfert de propriété,

obtention de prêts, information sur le crédit, protection des investisseurs, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats, traitement de l'insolvabilité et emploi de travailleurs.

Pour améliorer la comparabilité entre les pays, plusieurs hypothèses concernant l'entreprise de référence sont retenues. Il s'agit principalement des suivantes : l'entreprise est une société à responsabilité limitée (ou son équivalent légal), elle est située dans la plus grande métropole d'affaires de l'économie, elle emploie entre 10 et 50 salariés, elle est détenue à 100 % par des ressortissants de l'économie et dispose d'un capital initial équivalent à 10 fois le revenu national brut par habitant.

Les indicateurs présentés sont tirés de la collecte de données réalisée par la Banque mondiale en 2011.

À retenir

Les conditions du cadre réglementaire applicables à la création d'entreprise sont plus favorables dans les pays anglophones et dans les pays nordiques. Le nombre de procédures nécessaires à la création d'une société à responsabilité limitée est faible dans la quasi totalité des pays de l'OCDE, c'est à-dire généralement entre quatre et six, 10 procédures différentes étant néanmoins imposées en Grèce et en Espagne. Les pays de l'OCDE se distinguent davantage au niveau du nombre de jours nécessaires à la création d'entreprise : un et deux jours seulement en Nouvelle Zélande et en Australie respectivement, mais près de 30 en Autriche et en Espagne. Globalement, les charges administratives restent assez lourdes au Brésil, en Chine, en Inde, en Indonésie et dans la Fédération de Russie ; l'Afrique du Sud est plus proche du niveau moyen.

Source/Bases de données en ligne

Base de données de la Banque mondiale, « Doing Business »
www.doingbusiness.org/data.

Pour en savoir plus

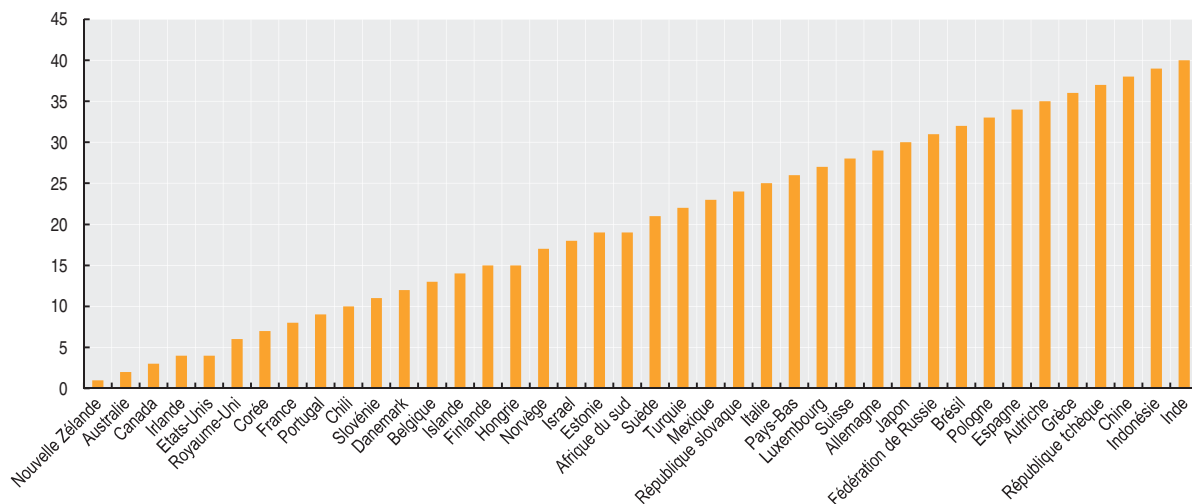
Banque mondiale (2012), *Méthodologie de Doing Business*, 2012
Doing Business, World Bank,
<http://français.doingbusiness.org/methodology/starting-a-business>.

Indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE,
http://www.oecd.org/document/36/0,3746,fr_2649_34323_36220476_1_1_1_1,00.html.

Informations sur les données pour Israël :
<http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

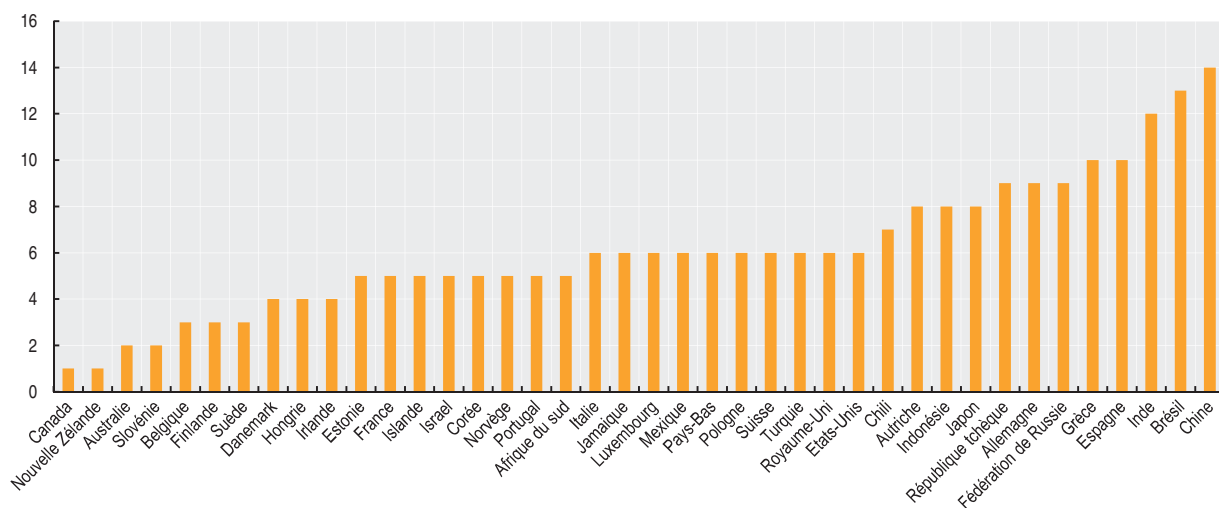
Graphique 8.1 **Création d'entreprise, 2011**

Classement de pays du moins au plus contraignant



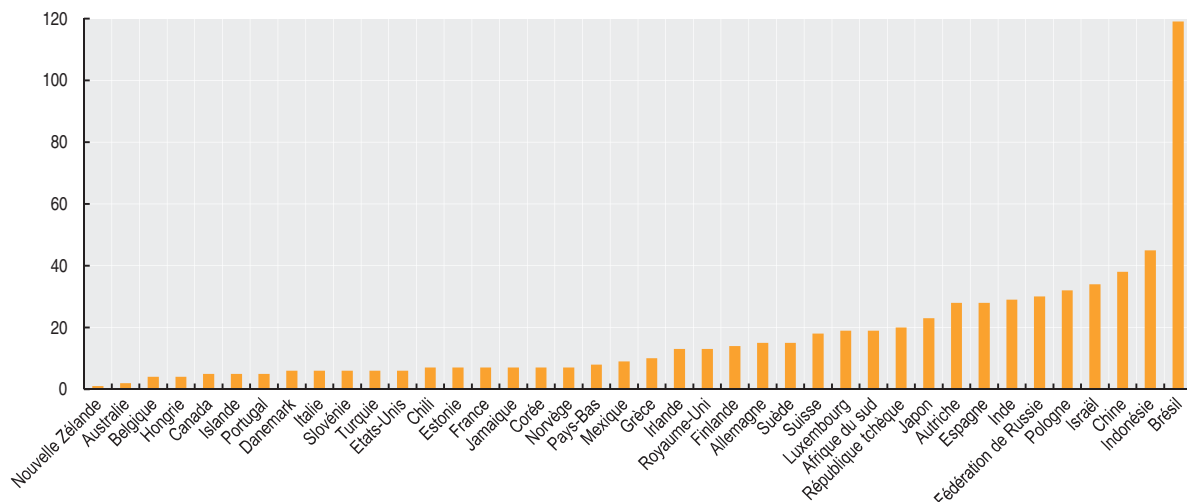
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932671586>

Graphique 8.2 **Nombre de procédures nécessaires pour créer une entreprise, 2011**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932671605>

Graphique 8.3 **Nombre de jours nécessaires pour créer une entreprise, 2011**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932671624>



Extrait de :
Entrepreneurship at a Glance 2012

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2012-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « Cadre réglementaire : créer une entreprise », dans *Entrepreneurship at a Glance 2012*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2012-24-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.